



## Résolution du conseil communal du 20 novembre 2018

Le Conseil,

- Approuve la convention avec l'asbl « Schola ULB »
- Approuve la nouvelle convention avec le Foyer du Sud, la Région de Bruxelles-Capitale et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
  - la fourniture et le remplacement des menuiseries extérieures en PVC de la façade arrière du bâtiment rue de Belgrade 78-84
  - l'achat d'un stéthoscope et admet la dépense
  - la fourniture de tonnelles
  - la fourniture de cloison/paravent modulaire
  - l'acquisition de cendriers muraux, de valves à mégots fixe ou mobile permettant un vote ludique et de dalles cendriers
  - l'acquisition de matériel médical
  - la fourniture de matériel de psychomotricité et de petit matériel de gymnastique
  - la révision du financement pour la fourniture et le placement de stores et tentures pour diverses crèches et écoles
  - l'intégration d'œuvre(s) d'art(s) dans le processus d'élaboration du projet « crèche Teinturerie »
  - le déplacement du TVM (Ticket Vending Machine) à la gare de Forest par INFRABEL S.A.
  - le déplacement de trois points lumineux dans la rue Vanpé par Sibelga scri
  - la désignation d'une équipe pluridisciplinaire, agissant en qualité "d'auteur de projet" pour le réaménagement des « Espaces publics du cœur de Forest »
  - l'affermissement de la tranche conditionnelle du marché de travaux de remise en état du BRASS
- Prend acte du procès-verbal de vérification de caisse du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018
- Emet un avis quant à 3 budgets de fabriques d'église
- Autorise la mise à disposition de quatre douzièmes provisoires pour 2019
- Octroie 3 pensions
- Accorde 7 interruptions de carrière